

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique e
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 juillet 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : TREA2419821S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Vu la convention de délégation de gestion du 27 juin 2022 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud et le secrétariat interrégional Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 4

La décision du 23 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 juillet 2024

R. THUMMEL